

**MODALITÉS DE L'OFFRE QUAD
DU 11 JUIN AU 30 JUILLET 2019**

Société Organisatrice

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiée, au capital de 54.990 Euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification 327.125.878 RCS Aix-En-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise une opération promotionnelle du 11 juin et le 30 juillet 2019 inclus.

L'offre promotionnelle

Entre le 11 juin et le 30 juillet 2019 inclus (date de commande), bénéficiez de :

- Pour l'achat de deux pneus quad parmi les marques ITP ou Carlisle avec le code "MUD19", tentez de gagner l'un des 10 masques mis en jeu (valeur unitaire 39,90€).

Offre non fractionnable, non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours.

Article 1 - Qui peut participer ?

Offre réservée exclusivement à toute personne morale (professionnels : entreprises et administrations) ou toute personne physique majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus). Offre réservée uniquement aux clients particuliers et professionnels (étant entendu comme professionnel une société ayant un compte ouvert chez Allopneus et classifié comme « entreprise » et n'ayant pas conclu un accord cadre de vente de pneumatiques avec Allopneus), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques)

Offre limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail).

Article 2 – Réclamations

Pour toutes questions relatives à l'offre, vous pouvez nous contacter :

Par mail : commercial@allopneus.com

Par téléphone du lundi au vendredi de 08h30 à 18h30 : 0 892 460 900 (service 0,40€/min + prix appel)

Par voie postale : Service Marketing Allopneus - QUAD - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 06/08/2019 ne seront plus traitées.

Article 3 – Protection des données à caractère personnel

ALLOPNEUS SAS, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation, la gestion d'une opération promotionnelle et une relance quant à l'utilisation de la dotation. Le fondement juridique du traitement est l'acceptation des présentes conditions. Les données traitées dans l'intérêt légitime d'ALLOPNEUS sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés d'ALLOPNEUS et le cas échéant de ses sous-traitants. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle ou tant que vous n'avez pas retiré votre consentement. Vous bénéficiez, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après votre mort. Le Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, ou, sont vos interlocuteurs pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>.

ALLOPNEUS SAS, dont le siège social est situé 60 rue de la Tramontane 13090 AIX-EN-PROVENCE, au capital de 54.990 euros, inscrite au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°327 125 878.

REGLEMENT DU JEU
QUAD – 10 MASQUES A GAGNER

Article 1 - Société Organisatrice

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 Euros, immatriculée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le numéro 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise un jeu avec obligation d'achat du 11 juin au 30 juillet 2019 inclus, réservé uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com, résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Ce jeu est annoncé via l'opération promotionnelle, nommée « OPERATION QUAD – masques à gagner » sur le site www.allopneus.com du 11 juin au 30 juillet 2019 inclus.

Article 2 - Qui peut participer ?

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe).

ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, le respect des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-loterie en vigueur en France. Le Participant devra disposer d'un accès à Internet et devra posséder une adresse e-mail valide.

Article 3 – Comment participer ?

Pour participer au tirage au sort, le consommateur doit acheter 2 pneumatiques quad de même dimension et de même gamme parmi les marques Carlisle ou ITP sur le site www.allopneus.com entre le 11 juin et le 30 juillet 2019 inclus (date de commande faisant foi). Ne seront pas prises en considération les clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

Article 4 - Les dotations

Sont mis en jeu : 10 masques cross (d'une valeur unitaire de 39,90€)



Masque OAKLEY O FRAME MX Jet Black / OAKLEY

Masque cross pour adultes

Masque anti-buée, lentille résistant aux rayures et aux chocs Lexan™

Triple couche de mousse épaisseur : évacuation de la transpiration rapide

Sangle élastique en silicone pour un maintien parfait

Conforme aux normes ANSI Z87.1 pour les impacts à grande vitesse

Répond aux normes EN 1938 pour les exigences de lunettes MX

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre sa valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Allopneus.com se réserve le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation. Allopneus.com se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'offre à tout moment. La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de dommages ou accidents et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et/ou la jouissance ou l'utilisation de la dotation.

Article 5 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué en fin d'opération et au plus tard le 20 août 2019 parmi l'ensemble des Participants. Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par lot et par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse ou même adresse e-mail). Soit 10 gagnants.

La personne tirée au sort autorise toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 6 – Remise des lots

Un courrier électronique sera envoyé au gagnant au plus tard 7 jours après le tirage au sort à l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription pour annoncer les gagnants du tirage au sort.

Les gagnants recevront par courrier postal de la part de la société Allopneus au plus tard 30 jours après le tirage au sort à l'adresse postale communiquée lors de la commande sur le site www.allopneus.com.

Article 7 – Réclamations

Pour toute information complémentaire ou réclamation concernant cette loterie, les clients Allopneus.com pourront contacter le service marketing d'Allopneus :

Par email : commercial@allopneus.com

Par téléphone : 0892460900

Par courrier : Service Marketing ALLOPNEUS – Opération Quad CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Article 8– Autorisation

Les gagnants autorisent la Société organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

Article 9 - Dépôt légal

Le règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com pendant toute la durée du Jeu. Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 06/08/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ALLOPNEUS Service Marketing- OPERATION QUAD, CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Le timbre utilisé pour cette demande ne sera pas remboursé. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal). Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, toutes les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données les concernant, qui pourra être exercé par écrit auprès de : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Les données personnelles des participants sont nécessaires pour leurs participations à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant seront réputées renoncer à leurs participations dans la mesure où l'acheminement des codes promo sera rendu impossible.

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant peuvent éventuellement faire l'objet d'une transmission à des partenaires commerciaux de la Société organisatrice, sous réserve de leur accord préalable, et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission lors de leur inscription.